ISF : « On ne peut pas croire en une possible "théorie du ruissellement" »

Dans sa chronique, l'économiste Thibault Gajdos épingle la réforme profonde de l'impôt initiée par Emmanuel Macron qui apparaît comme une offrande au 1 % des contribuables les plus riches.

LE MONDE ECONOMIE I 21.09.2017 à 10h52 I Par Thibault Gajdos (chercheur au CNRS)

Chronique. Emmanuel Macron a décidé d'engager rapidement une réforme profonde de l'impôt, d'une part en restreignant l'assiette de l'impôt sur la fortune (ISF) aux biens immobiliers, d'autre part en mettant en place un impôt unique de 30 % sur les revenus du capital (la « *flat tax »*).

Les bénéficiaires de ces réformes seront ceux qui disposent d'un capital mobilier élevé et de revenus du capital importants. Or, plus on est riche, plus la part de l'immobilier dans le patrimoine est faible. Rappelons que le seuil de déclenchement de l'ISF est actuellement de 1,3 million d'euros net, avec un abattement de 30 % sur la valeur de l'habitation principale.

Lire aussi : Les mesures fiscales du gouvernement pourraient creuser les inégalités (/economie/article/2017/07/12/les-mesures-fiscales-du-gouvernement-pourraient-creuser-les-inegalites_5159439_3234.html)

Cet impôt pèse donc essentiellement sur les 1 % les plus riches, dont le patrimoine net est supérieur à 2 millions d'euros. Or, selon les données du World Wealth & Income Database (http://wid.world/fr/accueil/) (WID), le patrimoine de ces ménages est constitué, en moyenne, de 30 % de bien immobiliers et de 70 % d'actifs financiers, tandis que les 10 % les plus riches détiennent à peu près autant de biens immobiliers que d'actifs financiers. Quant aux revenus du capital, ils représentent 5 % des revenus des 50 % les plus pauvres. Cette part monte à 40 % chez les 10 % les plus riches, et à 60 % chez les 1 % les plus riches.

Des frontières poreuses

La réforme devrait amplifier cet écart. En effet, les frontières entre les revenus du travail et ceux du capital sont assez poreuses pour les très hauts revenus, qui perçoivent une partie de leur rémunération sous forme de stock-options ou d'actions gratuites. La structure de leur rémunération s'adapte évidemment aux écarts de taxation entre les revenus du travail et ceux du capital. Ainsi, le PDG de Renault a reçu 7 millions d'euros du constructeur français en 2015, dont 4 millions sous la forme d'actions gratuites dont la fiscalité venait d'être allégée dans le cadre de la loi Macron.

Lire aussi : Le projet du gouvernement pour alléger l'ISF et la fiscalité des entreprises (/politique/article/2017/08/30/le-projet-du-gouvernement-pour-alleger-l-isf-et-la-fiscalite-des-entreprises_5178402_823448.html)

Ces dernières bénéficieront désormais d'un double avantage : non seulement la plus-value de cession ne sera taxée qu'à hauteur de 30 % (alors que le taux marginal de l'impôt sur le revenu est de 45 %), mais, en plus, le patrimoine ainsi accumulé échappera totalement à l'impôt ! Il n'est pas difficile de prédire que ces modes de rémunération sont promis à un bel avenir...

Lire aussi : Que change la réforme de l'ISF d'Emmanuel Macron ? (/les-decodeurs/article/2017/08/30/que-change-la-reforme-de-l-isf-d-emmanuel-macron_5178657_4355770.html)

Comment comprendre une telle offrande aux 1 % des contribuables les plus riches ? Emmanuel Macron espère peut-être que, selon la « théorie du ruissellement », l'accroissement des richesses des plus nantis bénéficiera à tous. Il serait alors bien mal informé. La totale déconnexion entre

l'évolution des plus hauts revenus et ceux du reste de la population est désormais bien documentée.

Des miettes pour les plus pauvres

En ce qui concerne la France, Thomas Piketty et ses collègues ont établi qu'entre 1983 et 2014, les 1 % les plus riches avaient capté 20 % de la croissance économique, soit autant que les 50 % les moins riches (« Income Inequality in France, 1900-2014 : Evidence From Distributional National Accounts », *WID. world Working Paper*, 2017, lien vers PDF en anglais

(http://piketty.pse.ens.fr/filles/GGP2016DINA.pdf)). C'est évidemment moins spectaculaire qu'aux Etats-Unis, où les 1 % les plus riches ont capté 50 % de la croissance, ne laissant que des miettes aux 50 % les plus pauvres. Mais cela suffit à démontrer l'inanité de cette « théorie du ruissellement ».

SELON LE
GOUVERNEMENT,
CES MESURES
COÛTERAIENT 5,5
MILLIARDS
D'EUROS PAR AN
À L'ÉTAT. IL S'AGIT
LÀ D'UNE FOURCHETTE
BASSE

On ne peut pas davantage croire que cette réforme soit destinée à inciter les plus riches à investir dans l'économie. D'une part, nous l'avons vu, l'essentiel de leur patrimoine est d'ores et déjà financier ; d'autre part, on ne comprend alors pas très bien pourquoi les liquidités et biens de valeur (œuvres d'art, voitures, bijoux...) bénéficieront aussi de cette exonération.

Selon le gouvernement, ces mesures coûteraient 5,5 milliards d'euros par an à l'Etat. Il s'agit là d'une fourchette basse : selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (http://www.oecd.org/fir/) (OFCE), le coût serait de 8 milliards par an. A titre de comparaison, les mesures prises par Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2012 en faveur des plus riches (réforme de l'ISF et des droits de mutation à titre gratuit) ont coûté, selon Antoine Bozio et ses collègues (« Fiscalité et redistribution en France, 1997-2012 », rapport de l'Institut des politiques publiques, 2012, lien vers PDF (http://www.ipp.eu/wp-

content/uploads/2011/11/fiscalite-redistribution-rapport-IPP-mars2012.pdf)) 5 milliards d'euros par an. On appelait alors - Nicolas Sarkozy « le président des riches »...